COMMUNE : Sens de Bretagne

Membre de (1) : Val d'Ille Aubigné

Communes
de 1 000 habitants et plus

ANNEXE 1 AU PROCÈS-VERBAL
MODÈLE A ou B

ÉLECTION DES CONSEILLERS MUNICIPAUX (2) ET DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

FEUILLE DE PROCLAMATION n° 1 / 1

annexée au procès-verbal du recensement général des votes (3)

Nom des listes de candidats au conseil municipal	Nom et prénoms des conseillers municipaux élus	Nom et prénoms des conseillers communautaires élus (4)
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme SENTUC Véronique	Mme SENTUC Veronique
Liste conduite par Mme SENTUC	M. RUBAT Jean-François	M. RUBAT Jean-François
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme VOISIN Mélanie	Mme VOISIN Mélanie
Liste conduite par Mme SENTUC	M. DANIEL Erwan	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme GASNIER Valérie	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. MALIDOR Olivier	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme FUNCK Amicée	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. DUROCHER Damien	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme PALLIER Charlotte	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. GRIGNON Noel	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme POILLONG Delphine	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. BELLAMY Bruno	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme MAUCHIEN Magalie	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. GUINNEBAULT Alain	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme LAHARRE Caroline	
Liste conduite par Mme SENTUC	M. DUVAL Franck	
Liste conduite par Mme SENTUC	Mme VIEL Estelle	
Liste conduite par Me SENTUC	M. THEISEN Yves	
Liste conduite par M. LUNEL	M. LUNEL Roger	M. LUNEL Roger
Liste conduite par M. LUNEL	Mme ROLLET Patricia	
Liste conduite par M. LUNEL	M. THUAU Elvis	
Liste conduite par M. LUNEL	Mme DAMIDE Gaëlle	
Liste conduite par M. LUNEL	M. CASIMIR Cedric	
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		
Liste conduite par		

Fait à Sens de Bretagne, le 15 mars 2026

Le président,

Les représentants des listes de candidats,

Les membres du bureau,

(1) Indiquer le nom de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, indiquer « Métropole de Lyon ».
(2) A Paris, des conseillers de Paris
(3) Dans les communes de 30 000 habitants et plus, utiliser plusieurs feuilles de proclamation. Les listes sont énumérées dans l'ordre décroissant du nombre de suffrages qu'elles ont obtenus. Les élus municipaux sont énumérés dans l'ordre où ils figurent sur chaque liste des candidats au conseil municipal. Les élus communautaires sont énumérés sur la même ligne que leur élection en tant que conseiller municipaux.
(4) Pour les communes membres de la Métropole de Lyon, cette colonne n'a pas à être renseignée.

Envoyé en préfecture le 27/03/2026
Reçu en préfecture le 27/03/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260320-20260320003-DE